

## Municipalité de Ferme-Neuve

Aux contribuables de la susdite municipalité

### AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, Bernadette Ouellette, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Ferme-Neuve, qu'il y aura séance du conseil tenu à huis clos par vidéoconférence le 12 avril à 19h30. La vidéo de la séance sera disponible sur le site internet de la municipalité dans la section procès-verbaux au cours des jours suivants. Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

**DEMANDE NO. DPDL210020**

**IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ : 19, 10<sup>e</sup> Rue (LOT: 5 091 211)**

Demande de dérogation mineure (DPDL210023) de monsieur Pilon au 19, 10<sup>e</sup> Rue, qui a pour objet de régulariser en zone RES-08 :

- Le coin nord-ouest de la remise qui est situé à 0.52 mètre au lieu de 1 mètre;
- La piscine qui est située à 0.64 mètre au lieu de 1.5 mètre du bâtiment principal.

Le tout tel que prescrit au règlement de zonage no.23 à l'article 8.3.1 et 8.6.2

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à la demande par consultation écrite à l'adresse suivante [urbanisme@munfn.ca](mailto:urbanisme@munfn.ca). Pour toute information additionnelle, veuillez appeler au 819 587-3400 ou consulter le site internet [www.municipalite.ferme-neuve.qc.ca](http://www.municipalite.ferme-neuve.qc.ca).

Donné à Ferme-Neuve, ce 24<sup>e</sup> jour du mois de mars deux mille vingt et un.

  
Bernadette Ouellette  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Bernadette Ouellette, directrice générale et secrétaire-trésorière a, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint conformément à la Loi, le 24 mars 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, le 24 mars 2021.

  
Bernadette Ouellette  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière

---